

CHIRURGIE / MEDECINE

HORS CHIRURGIE ESTHÉTIQUE

Informations tarifaires

PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE

Forfait Hospitalier fixé par arrêté ministériel

**20€ / jour y compris
jour de sortie**

Le Forfait Hospitalier représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation.

Le Forfait Hospitalier n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. Il peut éventuellement être pris en charge par votre mutuelle.

Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel

24€ / séjour

La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.

Offre chambre	Premium	Confort	Particulière	Double
Tarifs	125 € / jour	105 € / jour	95 € / jour	-
Téléphone - ouverture de ligne (hors communications: 0.23€/unité)	✓	✗	✗	✗
Télévision	✓	✓	✓	✗
Coffre	✓	✓	✓	✗
Petit déjeuner Classique : petit déjeuner simple Continental* : petit déjeuner gourmet	 Continental	 Continental	 Classique	 Classique
Déjeuner/Dîner Classique : entrée + plat + dessert Prestige (gourmet) : entrée + plat + dessert	 Prestige	 Classique	 Classique	 Classique
Formule accompagnant (lit et petit déjeuner classique)	✓	✗	✗	✗
Parking	✓	✓	✓	✓
Flacon solution hydroalcoolique	✓	✓	✗	✗

✓ Inclus ✗ En option ✗ Non - inclus

* Petit déjeuner continental: café, thé, lait ou chocolat (au choix) / Pain, biscotte / Beurre et confiture / Céréales "ALLBRAN" + lait (10cl) / Viennoiserie / Jus de fruits (20cl) / Sucre.

OPTIONS A LA CARTE

POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE CHAMBRE

	Services	Prix
	Forfait ouverture télévision + casque audio (1ère journée)	12 €
	Télévision (à partir du 2ème jour)	7 € / jour
	Téléphone - ouverture de ligne (hors communications 0.23€/unité)	7 € / séjour
	Lit / petit déjeuner* accompagnant <i>* Petit déjeuner classique</i>	30 € / jour
	Petit déjeuner accompagnant continental	15 € / repas
	Coffre	10 € / séjour

- L'attribution de la chambre particulière se fait selon nos disponibilités. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous satisfaire.
- A défaut, vous séjournerez en chambre double; les prestations complémentaires seront alors à votre charge.
- Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations complémentaires) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. La facturation de l'ensemble des prestations complémentaires est établie du 1er jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus.